



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 16 février 2019

Date de la convocation: 15/02/2019

Membres en exercice : 8

L'an deux mille dix-neuf et le seize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents : 6

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Représentés : Sophie MARTINI

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_001 - Objet : NON TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et d'agglomération en a assoupli les conditions.

Il est désormais possible pour des communes membres d'une communauté de communes n'ayant pas la compétence au 3 août 2018, de reporter le transfert de l'une ou l'autre ou les deux de ces compétences au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- sollicite le non transfert de la compétence eau et assainissement à la communauté des communes du Cap Corse au 1^{er} janvier 2020 conformément à la loi du 3 août 2018 et aux instructions ministérielles du 28 août 2018
- demande le report du dit transfert de compétence jusqu'au 1^{er} janvier 2026

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus



Bup



République française
Département de la Haute-Corse
COMMUNE DE OLMETA DI CAPOCORSO

Séance du samedi 16 février 2019

Date de la convocation: 13/02/2019

Membres en exercice : 8

L'an deux mille dix-neuf et le seize février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mireille BONCOMPAGNI,

Présents : 6

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Mireille BONCOMPAGNI, Marie-José CORVI, Ange-Félix CARABALLO, Françoise DRAGONI, Sébastien IOZIA-VECCHIOLI, Dominique PIAZZA

Représentés : Sophie MARTINI

Excusés :

Absents : Hélène FRATICELLI

Secrétaire de séance : Marie-José CORVI

DE_2019_002 - Objet : AMENAGEMENT PISTE COMMUNALE ET CREATION AIRE DE STATIONNEMENT ET HELISURFACE

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement (revêtement) d'une piste en vue de la création d'une aire de stationnement au Hameau de Poggio et d'une hélisurface.

A la suite d'une opération "biens vacants et sans maître" la commune est devenue propriétaire de terrains qui ont le profil idéal et qui permettent de réunir 2 projets complémentaires et indispensables à la vie de la commune.

Cette opération s'élève à 168 274,35 € HT :

- SAS Service Travaux Publics - 156 637,75 €

- entreprise Jean Boncompagni – 11 636,60 €

Le Maire propose le plan de financement suivant :

50 % soit 84 137,00 € - ETAT – DETR

40 % soit 67 300,00 € - COLLECTIVITE DE CORSE – AMENDES DE POLICE

10 % soit 16 835,35 € - COMMUNE

TOTAL 168 274,35 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve le projet et le plan de financement proposé.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

